



**RECUEIL**

**DES**

**ACTES ADMINISTRATIFS**

**DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES  
HAUTS-DE-SEINE**

**N° Spécial**

**15 avril 2020**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**  
**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**N° Spécial DDFIP du 15 avril 2020**

**SOMMAIRE**

<b>Arrêtés</b>	<b>Date</b>	<b>DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE- SEINE</b>	<b>Page</b>
N° 2020-019	14 avril 2020	<b>Arrêté DDFIP n°2020-019 du 14 avril 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et des services de publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction départementale des Hauts-de-Seine</b>	3

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES FINANCES PUBLIQUES DES HAUTS-DE-SEINE

**Arrêté DDFIP n°2020-019 du 14 avril 2020 relatif à la fermeture exceptionnelle au public des services de publicité foncière et des services de publicité foncière et de l'enregistrement de la Direction départementale des Hauts-de-Seine**

**La Directrice départementale des Finances publiques des Hauts-de-Seine**

Vu le décret n°71-69 du 26 janvier 1971 relatif au régime d'ouverture au public des services extérieurs de l'Etat ;

Vu le décret n°2004-374 du 29 avril 2004 modifié relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation et à l'action des services de l'Etat, dans les régions et les départements ;

Vu le décret n°2008-310 du 3 avril 2008 relatif à la direction générale des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-208 du 20 février 2009 relatif au statut particulier des administrateurs des finances publiques ;

Vu le décret n°2009-707 du 16 juin 2009 modifié relatif aux services déconcentrés de la direction générale des finances publiques ;

Vu l'arrêté préfectoral PCI 2019-46 du 2 septembre 2019 portant délégation de signature à Madame Maïté GABET, directrice départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine, en matière de régime d'ouverture au public et de fermeture exceptionnelle des services déconcentrés de la direction départementale des finances publiques des Hauts-de-Seine ;

**ARRETE** :

**Article 1<sup>er</sup>** :

Les services de la publicité foncière de NANTERRE 1, NANTERRE 2 et VANVES 1 et les services de la publicité foncière et de l'enregistrement de NANTERRE 3 et VANVES 2 seront fermés au public à titre exceptionnel du 16 avril 2020 au 8 mai 2020 inclus.

**Article 2** :

Le présent arrêté sera publié au recueil des actes administratifs de la Préfecture et affiché dans les locaux des services visé à l'article 1<sup>er</sup>.

Maïté GABET  
Administratrice générale des finances publiques

**RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS**

**DU**

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

**ISSN 0985 - 5955**

Pour toute correspondance, s'adresser à :

**PREFET DES HAUTS-DE-SEINE**

Direction de la Coordination des Politiques Publiques  
et de l'Appui Territorial  
Pôle de Coordination Interministérielle

167/177, Avenue Joliot Curie  
92013 NANTERRE CEDEX

Le recueil des actes administratifs est consultable en ligne sur le site de la préfecture  
adresse Internet :

<http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>

**Directeur de la publication :**

Vincent BERTON

**SECRETAIRE GENERAL**

**PREFECTURE DES HAUTS-DE-SEINE**

167-177, avenue Joliot Curie 92013 NANTERRE Cedex

Courriel : [courrier@hauts-de-seine.gouv.fr](mailto:courrier@hauts-de-seine.gouv.fr)

Standard : 01.40.97.20.00 Télécopie 01.40.97.25.21

Adresse Internet : <http://www.hauts-de-seine.gouv.fr/>